

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES

## PRESTATIONS DE FORMATION

*Publié le 01 mars 2022*

### **Préambule**

La ferme de Trielle est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers du spectacle vivant. Les formations sont proposées à la Ferme de Trielle 15800 THIEZAC (Cantal). Exceptionnellement elles peuvent être dispensées dans d'autres lieux partenaires.

Son siège social est à la Mairie 15800 THIEZAC

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la Ferme de Trielle pour le compte de toute personne physique ou morale qui s'inscrit à une formation ou passe commande d'une formation auprès de la Ferme de Trielle.

### **Article 1**

Les frais de formation comprennent l'enseignement, les supports pédagogiques et l'utilisation des locaux.

### **Article 2**

Le coût est indiqué en euros et n'est pas assujetti à la TVA

### **Article 3**

- Stagiaires bénéficiant d'un financement public

En cas de financement de la formation par un OPCA, Pole emploi, ou autres financeurs publics, il appartient au stagiaire ou à son employeur d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué à la Ferme de Trielle avant le début de la formation.

Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à la Ferme de Trielle avant le premier jour de la formation celle-ci se réserve la possibilité de facturer la totalité de la formation au stagiaire ou à son employeur.

- Stagiaires en financement personnel

Au moment de son inscription le stagiaire verse 100 euros d'arrhes. Le solde est versé à l'entrée en formation. Si la situation financière de l'apprenant l'exige la mise en place d'un échancier de paiement peut être étudiée.

### **Article 4**

En cas de la cessation anticipée de la formation du fait de la Ferme de Trielle, ou de l'abandon de la formation par le stagiaire, les frais de formation seront facturés au prorata en fonction de la réalisation de la formation (uniquement pour cas de force majeure reconnue). En cas de renoncement par le stagiaire pour tout autre motif, la totalité de la formation est due.

### **Article 5**

Annulation de la formation

Dans le cas où le nombre de participants inscrits serait insuffisant, au bon déroulement de la session, la Ferme de Trielle se réserve la possibilité d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

### **Article 6**

Tous litiges découlant de l'exécution des présentes conditions générales de vente et de la compétence exclusive du Tribunal de Grande Instance d'Aurillac.

La Ferme de Trielle

15800 THIEZAC

04-71-47-01-64

Siret : 32865816600025

APE : 9499Z

Organisme de formation : 83150133815

Mail : [trielle@wanadoo.fr](mailto:trielle@wanadoo.fr)

Site : <http://www.trielle.fr>